

**MAIRIE DE MONTMOREAU**
- 16190 -EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le premier mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle des Fêtes de Saint-Laurent-de-Belzagot, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D2023_03_11

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 25

Objet : Création de postes dans le cadre d'avancement de grade

Date de convocation du conseil : 24 février 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, Mme CHASTEL Ita, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAUL-HAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, M. VIGIER Pascal, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

M. DEMESSEMAKERS Olivier a donné pouvoir à M. PAUL-HAZARD Michel
M. FRETIER Philippe a donné pouvoir à M. HERBRETEAU Bernard
Mme GODREAU Sandrine a donné pouvoir à M. VIGIER Pascal
Mme LACOUR Isabelle
M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVETEAU Béatrice
Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à Mme HERAUD Murielle

Secrétaire de séance : Mme Ita CHASTEL

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2023, il convient de créer :

- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 35 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 20 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe à 25 H à compter du 1^{er} avril 2023
- ✓ 1 poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère classe en Intercommunal à 40 H réalisant 35 H sur la commune de Montmoreau à compter du 7 décembre 2023

Une fois les agents nommés, les postes d'origine seront supprimés, après avis du Conseil Social Territorial

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer les postes tels que proposés ci-dessus (grade, durée hebdomadaire, et date d'effet) afin que les agents concernés puissent bénéficier de ces avancements de grade.

CHARGE Monsieur le Maire des formalités à accomplir en ce sens.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 01/03/2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 02/03/2023.

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

